



MUNICIPALITÉ DE PRANGINS

AU CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

Préavis No 12/99

Concerne : Demande d'un crédit de **Fr. 290'000.-** relatif à la réalisation d'un parking de 93 places pour le complexe communal "Les Morettes".

Municipale responsable : Mme Elisabeth KNEUBUEHLER.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

La réalisation du complexe communal "Les Morettes" touche à sa fin, le problème du parcage, surtout en cas de manifestation, doit par conséquent être réglé. La Municipalité s'est penchée sur plusieurs variantes en tenant compte des possibilités techniques et financières. Finalement l'étude, confiée au Bureau d'ingénieurs BOVARD ET NICKL S.A. de Nyon, s'est portée sur la parcelle No 318 proche du complexe communal, parcelle dont la Commune est propriétaire.

La Municipalité, lors de la mise à l'enquête du complexe des Morettes, s'était engagée à étudier une solution pour le parcage des véhicules.

Sur le plan de l'aménagement local, la parcelle en question est incluse dans le périmètre du plan de quartier "Les Morettes" approuvé le 10 février 1982. Etant donné qu'une aire constructible pour habitations est prévue sur cette surface, l'aménagement du parking porte la mention "provisoire", ainsi son affectation reste réservée.

2. ASPECT TECHNIQUE DU PARKING

L'aménagement du parking est conçu de façon à ne pas changer les pentes naturelles du terrain relativement régulier. La topographie montre une baissière parallèle à la route du Curson. Dans le fond est prévue la mise en place d'un drainage qui permettra d'évacuer les eaux non absorbées par l'infiltration de surface. La fondation de la place se fera en ballast tout-venant. Par contre, le revêtement est prévu en pavé gazon, ce qui permettra de maintenir un aspect naturel, donc une surface verte. Ce choix était comparé par rapport à un surfacage bitumineux peu compatible avec l'environnement de cette zone. Finalement, 93 places de parking pourront être marquées selon les normes en usage.

Une légère correction de la bordure boisée sera nécessaire. Un arrangement compensatoire a pu être trouvé facilement avec l'Inspecteur des forêts de l'arrondissement. Ajoutons encore que l'accès au parking par les voitures se fera par la route du Curson. Le cheminement piétonnier jusqu'au complexe des Morettes sera assuré par un chemin de 2 mètres de largeur. Cet accès sera éclairé discrètement.

3. COÛT DE CONSTRUCTION

Pour cerner le coût de cette réalisation, le bureau d'ingénieurs a mis en soumissions les travaux. Ainsi, nous sommes à même de présenter cette demande de crédit avec un certain réalisme. En détail, le budget à prévoir est le suivant :

- Travaux de génie civil résultant de la mise en soumission	Fr. 230'000.-
- Honoraires pour étude des projets et direction des travaux	Fr. 28'000.-
- Divers frais, enquête, aménagement, etc.	Fr. 12'000.-
- T.V.A. 7.5 %	Fr. 20'000.-
<u>Total du crédit demandé</u>	<u>Fr. 290'000.-</u>

./.

4. DEMARCHES ADMINISTRATIVES

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 25 mai 1999 au 15 juin 1999. Une opposition a été formulée par l'Association vaudoise pour la construction adaptée aux handicapés. Cette opposition a donc été levée par la Municipalité, ceci du fait que des places pour handicapés sont prévues aux abords immédiats du complexe des Morettes.

5. CONCLUSION

En conclusion, et au vu de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

- vu le préavis municipal No 12/99 concernant une demande de crédit de **Fr. 290'000.-** en vue de la réalisation d'un parking pour le complexe communal "Les Morettes",
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet,
- attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal No 12/99 concernant une demande de crédit de **Fr. 290'000.-** en vue de la réalisation d'un parking pour le complexe communal "Les Morettes",
- 2/ d'accorder un crédit de **Fr. 290'000.-** permettant la réalisation des travaux,
- 3/ d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de **Fr. 290'000.-** aux conditions les plus favorables du moment,

./.

4/ de répartir l'amortissement du montant de **Fr. 290'000.-** sur 10 ans et de porter au budget de fonctionnement la somme de Fr. 30'000.-- par année, au titre de frais d'exploitation et d'entretien.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 26 juillet 1999 pour être soumis au Conseil communal de Prangins.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

p.o. H.-R. Kappeler

H.-R. Kappeler



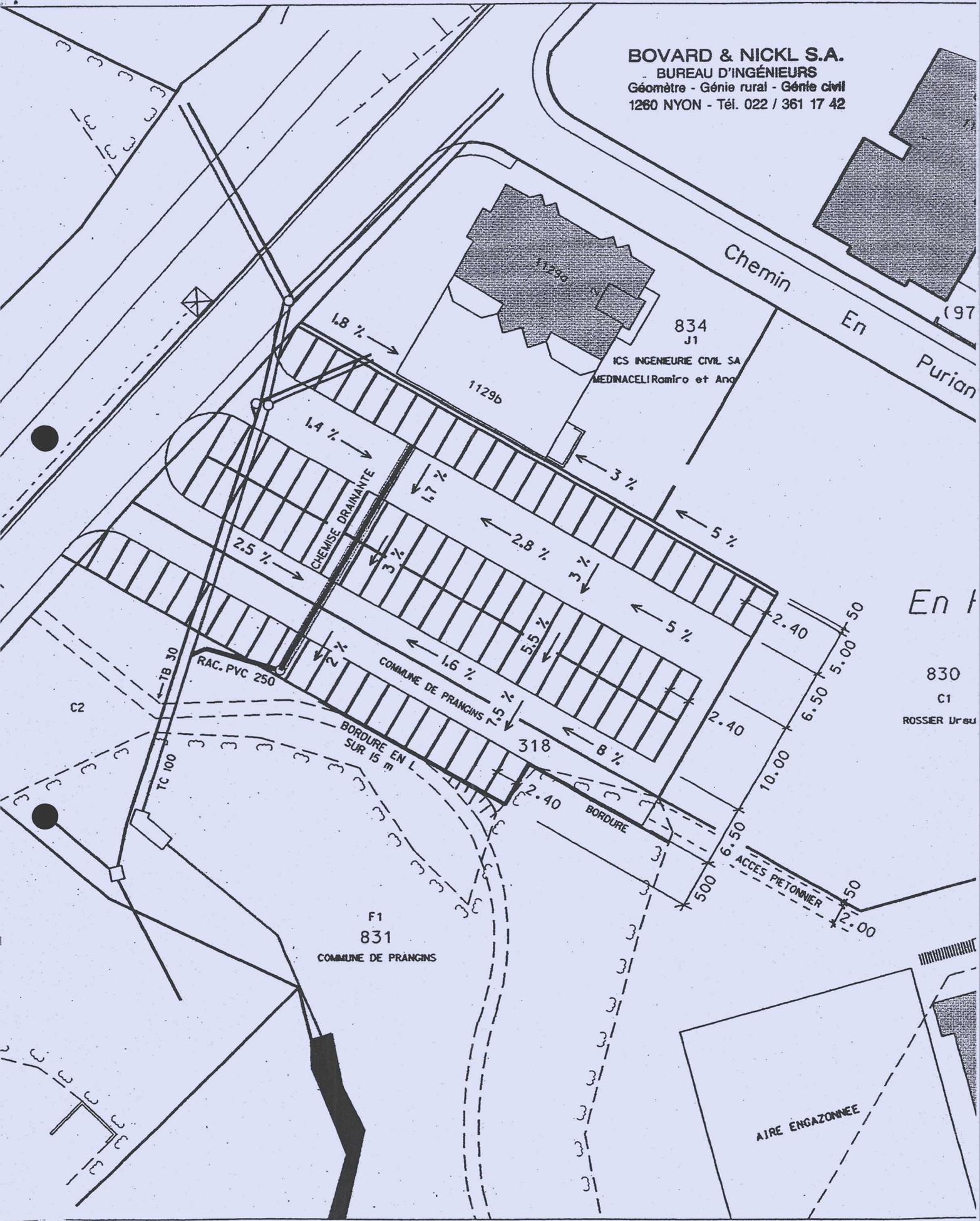
Le secrétaire

A. Badel

A. Badel

Annexe : Un plan.

BOVARD & NICKL S.A.
 BUREAU D'INGÉNIEURS
 Géomètre - Génie rural - Génie civil
 1260 NYON - Tél. 022 / 361 17 42



AMENAGEMENT D'UN PARKING PROVISoire

Les Morettes